

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 22 MARS 2016**

Le vingt-deux mars deux mil seize; à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze mars deux mil seize, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETTIER, Sandrine WEINHARD.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Excusés : Catherine CROTEAU donne pouvoir à Pierrette BUNEL, Isalyne HERIVEAU et Jérôme CHERON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Marie FROGER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 19 février 2016 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, le projet susceptible d'être éligible est : Création et aménagement de rues, de places et jardins, d'espaces urbains. Lors de la séance du 19 février 2016, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2016 pour l'aménagement de la place de l'église. Monsieur le Maire a rencontré une personne d'une société de mobilier urbain afin de répondre à une demande des habitants de la commune qui souhaiteraient un abri. Le coût de cet abri est de 3 992,89 € TTC. En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de bien vouloir intégrer cette dépense dans la demande de DETR 2016 pour un montant total de 19 660,55 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intégrer cette dépense dans la demande de DETR 2016, décide de solliciter le concours de l'Etat. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2016 ; et atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours en dépenses d'investissement et atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

2^{ème} OBJET : POINT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE COMMERCE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient d'actualiser le plan de financement avant d'effectuer les demandes de subventions concernant l'achat et les travaux du commerce auprès des financeurs de la manière suivante :

* Sur une base de 110 000 € partie achat du commerce (sans frais de notaire) + 18 000 HT partie travaux

Financeurs	Taux	Montant HT
Maître d'ouvrage	65 %	93 600.€
Conseil départemental (par le biais de la CCI)	25 %	16 400 €
La Région (partie travaux et achat)	10 %	9 000 €
Réserve parlementaire (50% partie travaux uniquement)	50 %	9 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions sur la partie commerce auprès des financeurs avec le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

3^{ème} OBJET : RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune a eu recours à une ligne de trésorerie depuis avril 2014, le contrat arrive à échéance le 21 avril 2016. Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune n'a pas fait appel à sa ligne de trésorerie depuis plus de 6 mois. Dans l'attente des versements des subventions (place de l'église, projet commerce), il demande aux conseillers l'autorisation de consulter les banques pour mettre en place une ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer des consultations auprès de plusieurs établissements bancaires pour mettre en place une ligne de trésorerie pour un montant de 50 000 €.

4^{ème} OBJET : COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2015 du budget Commune, identique au Compte administratif, et qui peut se résumer de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2014		121, 902,41	-81 767,66	
Opérations exercice 2015	431 812,90	560 967,60	215 894,70	190 303,44
Résultat exercice 2015	129 154,70		-25 591,26	
Résultat définitif	129 154,70		-107 358,92	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du Compte administratif 2015.

5^{ème} OBJET : COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2015 du Budget Commune dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2014		121 902,41	81 767,66	
Opérations exercice 2015	431 812,90	560 967,60	215 894,70	190 303,44
Résultat exercice 2015	129 154,70		-25 591,26	
Résultat définitif	129 154,70		-107 358,92	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6^{ème} OBJET : COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2015 de la commune, il en ressort :

- un excédent de 129 154,70 € à la section de fonctionnement.
- un déficit de 107 358,92 € à la section d'investissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 129 154,70 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 1068
- le déficit d'investissement de 107 358,92 € à la section d'investissement en dépenses au chapitre 001

7^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget Assainissement, identique au compte administratif, et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2014		9 767,55		1 637,59
Opérations exercice 2015	14 722,59	15 198,29	3 552,00	5 117,49
Résultat exercice 2015	475,70		1 565,49	
Résultat définitif	10 243,25		3 203,08	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du compte administratif 2015.

8^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2015 de l'Assainissement dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2014		9 767,55		1 637,59
Opérations exercice 2015	14 722,59	15 198,84	3 552,00	5 117,49
Résultat exercice 2015	475,70		1 565,49	
Résultat définitif	10 243,25		3 203,08	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2015 de l'Assainissement, il en ressort :

- un excédent de 10 243,25 € à la section de fonctionnement
- un excédent de 3 203,08 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

. L'excédent de fonctionnement de 10 243,25 € :

- à la section fonctionnement en recettes au compte 002 Excédent antérieur reporté de 8 543,25 € et 1 700 € en investissement recette au chapitre 1068

. L'excédent d'investissement de 3 203,08 €

- à la section d'investissement en recettes au compte 001 l'excédent de 3 203,08 €

10^{ème} OBJET : LOTISSEMENT BORDE CHAILLOUX : COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion de l'exercice 2015 du budget Lotissement Borde Chailloux, identique au Compte administratif, et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2014	1 679,74			10 017,34
Opérations exercice 2015	84 521,77	83 355,57	95 593,05	87 001,43
Résultat exercice 2015	- 1 166,20		- 8 591,62	
Résultat définitif	- 2 845,94		1 425,72	

Le Conseil municipal approuve les résultats définitifs du Compte de gestion tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du Compte administratif 2015.

11^{ème} OBJET : LOTISSEMENT BORDE CHAILLOUX : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2015 du Lotissement Borde Chailloux dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2014	1 679,74			
Opérations exercice 2015	84 521,77	83 355,57	95 593,05	87 001,43
Résultat exercice 2015	- 1 166,20		- 8 591,62	
Résultat définitif	- 2 845,94		1 425,72	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

12^{ème} OBJET : LOTISSEMENT BORDE CHAILLOUX : AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2015 du Lotissement de la Borde Chailloux, il en ressort :

- un déficit de 2 845,94 € à la section de fonctionnement
- un excédent de 1 425,72 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- le déficit de fonctionnement de 2 845,94 € à la section de fonctionnement en dépenses au chapitre 002
- l'excédent d'investissement 1 425,72 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

13^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion de l'exercice 2015 du budget Lotissement Rue des Fleurs, identique au Compte administratif, et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations exercice 2015	24 166,39	37 790,34	15 025,01	35 697,00
Résultat exercice 2015	13 623,95		20 671,99	
Résultat définitif	13 623,95		20 671,99	

Le Conseil municipal approuve les résultats définitifs du Compte de gestion tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du Compte administratif 2015.

14^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2015 du Lotissement Rue des Fleurs dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations exercice 2015	24 166,39	37 790,34	15 025,01	35 697,00
Résultat exercice 2015	13 623,95		20 671,99	
Résultat définitif	13 623,95		20 671,99	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

15^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2015 du Lotissement Rue des Fleurs, il en ressort :

- un excédent de 13 623,95 € à la section de fonctionnement
- un excédent de 20 671,99 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 13 623,95 € à la section de fonctionnement en recettes au chapitre 002
- l'excédent d'investissement 20 671,99 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

16^{ème} OBJET : TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition votés en 2015 et les informe de l'évolution des bases d'imposition pour 2016,

Considérant la baisse annoncée des dotations de l'Etat en 2015, 2016 et 2017,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil municipal approuve à la majorité (9 voix pour 2 contre) les taux d'impositions 2016 présentés ci-dessous :

	2016 <i>taux de référence</i>	2016 taux votés
Taxe d'habitation	22,05%	22,15%
Taxe sur le foncier bâti	18,19%	18,29%
Taxe sur le foncier non bâti	33,05%	33,15%
Contribution financière des entreprises	20,60%	20,70%

17^{ème} OBJET : COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget primitif de la commune pour l'année 2016 qui se présente de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	534 240 €	407 390 €
Recettes	534 240 €	407 390 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de Budget primitif 2016 de la commune.

18^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : BUDGET 2016

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget 2016 pour l'assainissement, qui se présente ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	24 700 €	20 356 €
Recettes	24 700 €	20 356 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget 2016 pour l'assainissement.

19^{ème} OBJET : LOTISSEMENT BORDE CHAILLOUX : BUDGET 2016

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget 2016 du lotissement de la Borde Chailloux qui se présente ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	86 831,70	84 781,29
Recettes	86 831,70	84 781,29

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget 2016 pour le lotissement de la Borde Chailloux.

20^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : BUDGET 2016

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget 2016 du lotissement rue des Fleurs qui se présente ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	33 228,96	49 320,95
Recettes	33 228,96	49 320,95

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget 2016 pour le lotissement rue des Fleurs.

21^{ème} OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN

Monsieur le Maire informe les conseillers que le 25 février dernier, le conseil communautaire du Pays Bilurien a voté la modification de ses statuts pour prendre la compétence Aménagement de l'espace : « étude, élaboration, approbation, révision et suivi du plan local d'urbanisme intercommunal, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Il convient de se prononcer sur cette modification des statuts.

Après en avoir délibéré, à la majorité (9 voix pour 2 contre), le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes du Pays Bilurien citée ci-dessus.

22^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Point Finances** : Monsieur le Maire a rencontré Mme Rozec Trésorière de Saint-Calais le 14 mars 2016 afin de préparer les budgets de la commune. Elle a transmis un document financier de la commune pour l'année 2015, celui-ci fait apparaître une capacité d'autofinancement positive de 25 € par habitant (celle-ci était négative de 5 € en 2014).

- **Chalet boulodrome** : Il a été acheté pour un montant de 5 500 € TTC et il sera livré début avril 2016. Il y aura des frais d'électricité de 1 800 € TTC, la pose du câblage sera effectuée par Monsieur le Maire. Le montage du chalet se fera par les agents communaux et les bénévoles de l'association Pétanque de St-Michel.

- **Rencontre avec le propriétaire du garage du centre-bourg** : Elle a eu lieu le samedi 27 février 2016 avec les conseillers. Le propriétaire a fait une proposition de vente. Le conseil a décidé de reporter la réflexion ultérieurement.

- **Rencontre avec M et Mme Dugast** : Au sujet de l'achat de terrain rue de la gare afin d'y construire un garage pour son habitation située juste à côté. Monsieur le Maire les a rencontrés le lundi 14 mars 2016, il a été précisé d'un commun accord que les coûts de cet aménagement seront à leur charge (bornage, voirie, bateaux trottoirs). Ils sont en attente d'une proposition de prix de vente de ce terrain de la part des conseillers.

- **Chauffage église** : Dans le cadre la semaine des Métiers d'art organisée par le comité Mains d'Art, un concert de la chorale CORO AL DANTE aura lieu le vendredi 1^{er} avril 2016 à 20h30 à l'église de St-Michel-de-Chavaignes. Monsieur le Maire propose qu'à cette occasion et avec l'accord des conseillers que des chauffages d'appoint soient loués et que cette dépense soit prise en charge par la municipalité.

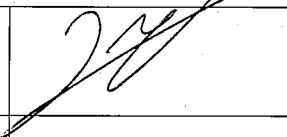
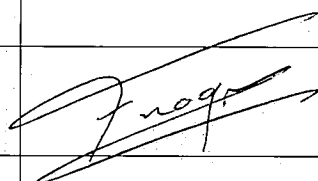
- **Echangeur autoroutier de la Chapelle St-Rémy-Beillé-Connerre** : Les travaux devaient débiter cette année. Le conseil départemental a fait connaître sa décision de reporter le financement de ces liaisons jugées importantes pour nos territoires alors mêmes que des engagements en faveur de leur réalisation avaient été pris. Une pétition demandant la réactivation de ce projet dès 2016 a été mise en place et est disponible à l'accueil de la mairie et dans toutes les communes concernées par ce projet.

- **Ecole Gustave Billard** : Procès-verbal du conseil d'école du 23 février 2016 présenté par Cédric Catois : une alerte incendie a été programmée la semaine dernière et s'est bien passée, point financier de la coopérative scolaire, projet culturel en lien avec Mains d'art sur le thème du voyage, sortie de fin d'année au Puy du Fou, prévision des effectifs à la rentrée scolaire 2016 de 58 élèves.

- **Mains d'Art** : La manifestation aura lieu du mercredi 30 mars au dimanche 3 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER Secrétaire de séance	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	